



PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal **du vendredi 26 mars 2021 à 20h00**

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Cédric COUDRE, Hubert DEPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX.

Absentes excusées : Sarah BADER (*procuration donnée à Pierre BADER*), Christiane DENIZARD.

Absente : Florence QUIGNON.

Secrétaire de séance : Richard MARCEAUX.

Approbation du compte rendu de la séance du 18/12/20 : celui-ci est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Madame le Maire propose d'ajouter, à l'ordre du jour, le point suivant :
- Le courrier d'ENEDIS demandant une participation financière de la commune pour une extension de réseau dans le cadre d'un certificat d'urbanisme opérationnel.
L'ajout de ce point à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des élus présents.

ORDRE DU JOUR

- **ELECTION D'UN(E) PRESIDENT(E) DE SEANCE** :

Madame le Maire propose que le deuxième doyen de l'assemblée, Monsieur Jacques AUBERT, préside le vote des comptes administratifs. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

- **VOTE DES COMPTES DE GESTION** :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion des budgets M14 principal, M49 assainissement 2020.

Les écritures de ces comptes de gestion sont en concordance avec les écritures comptables de la collectivité.

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2020 établis par la trésorière municipale, relatifs aux budgets M14, M49.

- **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS** :

Madame Martine CORDIER, adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal les comptes administratifs des budgets M14 principal, M49 assainissement, relatifs à l'exercice budgétaire 2020. Ceux-ci présentent les résultats suivants :

➤ **Budget principal M14 :**

✚ Fonctionnement :

Recettes : **448 090.66 €**

Dépenses : **448 314.00 €**

Résultat de fonctionnement 2020 : - **223.34 €**

Report excédent n-1 : + **346 678.97 €**

Résultat cumulé 2020 avec le report N-1 excédent : + **346 455.63 €**

✚ Investissement :

Recettes : **103 971.01 €**

Dépenses : **55 517.40 €**

Résultat investissement 2020 : + **48 453.61 €**

Report déficit n-1 : - **54 070.75 €**

Résultat cumulé 2020 avec le report N-1 : - **5 617.14 €**

Résultat de clôture M14-2020 : excédent : + 340 838.49 €

➤ **Budget assainissement M49 :**

✚ Exploitation :

Recettes : **131 179.05 €**

Dépenses : **104 570.69 €**

Résultat d'exploitation 2020 : + **26 608.36 €**

Report excédent n-1 : + **20 401.56 €**

Résultat cumulé 2020 avec le report N-1 : + **47 009.92 €**

✚ Investissement :

Recettes : **97 480.66 €**

Dépenses : **87 114.25 €**

Résultat investissement 2020 : + **10 366.41 €**

Report déficit n-1 : - **29 164.97 €**

Résultat cumulé 2020 avec le report N-1 : - **18 798.56 €**

Résultat de clôture M49 – 2019 : excédent : + 28 211.36 €

Madame le Maire se retire et le Président de séance est chargé de mener les débats relatifs aux votes des comptes administratifs présentés.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs du budget M14, M49 qui lui ont été présentés.

● **AFFECTATION DES RESULTATS 2020 :**

➤ **Budget principal M14 :**

Après avoir constaté un excédent de fonctionnement cumulé de 340 838.49 € et un déficit d'investissement de 5 617.14 €, Madame le Maire propose :

- D'affecter, en recettes d'investissement, au compte 1068, la somme de 5 617.14 € au budget 2021

- D'affecter, en dépenses d'investissement, au chapitre D001, la somme de 5 617.14 € au budget 2021

- D'affecter, en recettes de fonctionnement, au chapitre R002, la somme de 340 838.49 € au budget 2021
Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

➤ **Budget assainissement M49 :**

Après avoir constaté un excédent d'exploitation cumulé de 28 211.36 € et un déficit d'investissement de 18 798.56 €, Madame le Maire propose :

- D'affecter, en recettes de fonctionnement, au chapitre R002, la somme de 28 211.36 € au budget 2021
 - D'affecter, en recettes d'investissement, au compte 1068, la somme de 18 798.56 € au budget 2021
 - D'affecter, en dépenses d'investissement, au chapitre D001, la somme de 18 798.56 € au budget 2021
- Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

● **TARIFICATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2021 :**

Madame le Maire rappelle que le service rendu par le réseau d'assainissement collectif doit être financé par ses utilisateurs.

Madame le Maire présente la proposition de la Commission des Finances qui correspond à une revalorisation de la tarification des taux du service assainissement collectif pour l'année 2021.

Pour l'année 2021, la tarification des taux du service assainissement sera la suivante :

- Part fixe : 127 € H.T
- Coût du m3 d'eau consommée : 1.61 € H.T.
- Taxe de raccordement : 3100 € H.T.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la tarification ci-dessus indiquée, à compter du 1er janvier 2021.

● **RESTAURATION DE L'EGLISE ST PIERRE-ST GENOU :**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a lancé une consultation, dans le cadre d'une procédure adaptée, pour le projet de restauration – 1ère tranche – de l'Eglise St Pierre-St Genou.

Madame le Maire ajoute que, lors de la Commission d'Appel d'Offres du 04 décembre dernier, l'architecte Monsieur LERICHE a présenté, après analyse, le récapitulatif des offres pouvant être retenues. Le choix de ces entreprises a été validé par le Conseil Municipal du 18 décembre dernier.

Madame le Maire rappelle le nom des entreprises alors retenues et présente les montants proposés par chacune d'entre elles (montants incluant toutes les options et variantes proposées sauf pour le lot N° 4).

Lot	Objet	Entreprise	Coût H.T (incluant toutes les options et variantes proposées)
Lot 1	Maçonnerie / Pierre de taille / Echafaudages	R.P. LAGARDE	66 466.40 €
Lot 2	Charpente	MOUFFRON	64 057.00 €
Lot 3	Couverture	CADET	71 185.50 €
Lot 4	Cloches	GOUGEON	7 770.00 €
Lot 5	Paratonnerre	GOUGEON	5 609.00 €

Madame le Maire précise qu'en raison de la nécessité de la prise en compte des crédits nécessaires au sein du budget primitif et du vote de ceux-ci par le Conseil Municipal, il a été demandé aux entreprises retenues une prolongation de leur durée d'engagement de trois mois supplémentaires. Toutes les entreprises ont accepté et renvoyé leur acte d'engagement modifié dans ce sens.

Madame le Maire précise cependant que, concernant le lot N°2 - Charpente, la Société MOUFFRON a communiqué, le 22 janvier dernier, qu'elle avait été reprise en date du 07 décembre 2020, par la Société PRO. PHIL. BOIS. Cette dernière a dû retourner à la Mairie un nouvel acte d'engagement en spécifiant son engagement à reprendre le marché du lot N°2, sans aucune modification substantielle, dans les mêmes conditions et au même prix.

Madame le Maire informe qu'après examen approfondi des offres au 25 mars 2021, le coût total estimé des travaux envisagés s'élève à 255 378 € H.T, soit 306 453 € TTC.

Madame le Maire informe par ailleurs que la collectivité a sollicité des demandes de subvention auprès des organismes suivants :

Sous-Préfecture : D.E.T.R - 72 000 € - Montant accordé : 60 000 €

Sous-Préfecture : D.S.I.L – 84 000 € - Montant refusé

Département : Appel à projets Volet 3 - 48 000 € - Montant accordé : 48 000 €

Région : - Fondation du Patrimoine – Montant minimum espéré : 12 000 €

- Fondation Sauvegarde de l'Art Français – Montant non estimé

Divers (Fondation Crédit Agricole, Club des Mécènes du Loiret...) - Montant non estimé

Madame le Maire ajoute, qu'afin de compléter le financement de ce projet, la commune devra solliciter un emprunt bancaire à long terme de 150 000 € et un emprunt bancaire à court terme de 40 000 €.

Madame le Maire annonce que les marchés ne seront notifiés qu'après obtention des prêts bancaires.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le remplacement de la Société MOUFFRON par la Société PRO. PHIL. BOIS concernant le marché du lot N°2,
- Approuve le plan de financement énoncé ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif,
- Autorise Madame le Maire à solliciter les organismes bancaires et à signer tout acte nécessaire à l'opération envisagée,
- Autorise Madame le Maire à notifier les marchés aux entreprises et à signer tous les documents se rapportant à l'opération, après obtention des prêts bancaires et validation des budgets.

● **CHANGEMENT DES VOLETS ET DE LA PORTE DU LOGEMENT DU PRESBYTERE :**

Madame le Maire expose : étant donné la vétusté de la porte et des volets du logement du presbytère, il est nécessaire de les remplacer.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées et l'offre la mieux disante de l'entreprise J.L. BURETTE a été retenue par la Commission Travaux pour un montant de 6 437.26 H.T. soit 7 724.71 € T.T.C.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a obtenu du Département une subvention de 35 % au titre de l'« Appel à projets d'intérêt communal 2021 – Volet 3 de la Politique du Département en faveur des Territoires ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet pour un montant de 6 437.26 H.T. soit 7 724.71 € T.T.C.,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

● **PRISE EN CHARGE PAR LE C.C.A.S. DE LORRIS DES BENEFICIAIRES DU R.S.A. DE NOYERS :**

Depuis plusieurs années, le C.C.A.S. de la ville de Lorris accompagne ses bénéficiaires du R.S.A. sans que ces derniers ne soient dans l'obligation de se déplacer à la Maison du Département de Montargis.

Dans un souci de proximité, le Service de l'Insertion et de l'Habitat du Conseil Départemental, propose à la commune de Noyers que le C.C.A.S. de Lorris suive ses bénéficiaires du R.S.A. « isolés et couples sans enfant ainsi que quelques familles avec des enfants (sans problématique éducative) », sans qu'il y ait d'incidence financière pour la commune de Noyers.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- est favorable à ce que la Mairie de Lorris, via son C.C.A.S., accompagne les bénéficiaires du R.S.A. de la commune de Noyers, à condition que cet accompagnement se réalise sans incidence financière pour cette dernière,
- autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de cet accompagnement.

● **RENOUVELLEMENT DE STATUTS DU S.I.A.E.P. DE LORRIS :**

Les statuts que le Conseil Municipal de Noyers avait approuvé par délibération n° 72/2020 du 18 décembre dernier, ont été par la suite modifiés par le S.I.A.E.P. de Lorris.

Le Conseil Municipal de Noyers doit à nouveau se prononcer sur ces statuts datés du 01/01/21.

Après que chacun ait pris connaissance de ces nouveaux statuts, il a été décidé de reporter cette délibération et de l'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil lorsque des précisions auront été obtenues notamment sur son article 6.

● **CONVENTION DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES DU SECTEUR DE LA MONTAGNE :**

Madame le Maire rappelle que les eaux usées de ce secteur sont traitées par la station d'épuration appartenant à la commune de Lorris et Véolia est le délégataire de ce service. Il semble qu'aucune convention entre la commune de Lorris, le délégataire (à l'époque, La Nantaise des Eaux) et Noyers n'ait été signée au moment de la mise en service de ce réseau d'assainissement. Ce dossier doit donc être régularisé et un projet de convention a été proposé à la commune de Noyers. Cette dernière a demandé un certain nombre de précisions qui, à ce jour, reste sans réponse. Ce point sera donc mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, Véolia ayant promis une réponse avant le 15 avril.

● **DEMANDE D'UN NUCERIEN CONCERNANT UN EVENTUEL AMENAGEMENT DU ROND-POINT, ALLEE DU GUE CORDIER, AU LOTISSEMENT DE LA BORDE :**

Madame le Maire fait lecture des courriels envoyés à la Mairie par un nucérien habitant le lotissement de La Borde. Ce dernier dénonce un manque de sécurité routière au rond-point de La borde, allée du Gué Cordier et demande une matérialisation au sol de ses voies d'accès.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil sur ce sujet.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attendre le retour du service voirie de la Communauté de Communes auprès duquel la demande a été déposée,
- dit que si des travaux supplémentaires sont jugés nécessaires, ceux-ci ne

seront engagés que, si et seulement si, la commune perçoit des subventions à hauteur de 80 % des dépenses estimées.

● **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIERE POUR EXTENSION DE RESEAU ENEDIS :**

Dans le cadre de l'instruction du certificat d'urbanisme opérationnel N° CU 045 230 21 L0006, le service instructeur de la Communauté de Communes vient de faire part à la collectivité de Noyers qu' ENEDIS indique qu'une extension de réseau serait nécessaire avec création potentielle d'un poste de distribution public, en cas de construction d'habitation, et qu'une contribution financière serait due par la commune pour ces travaux, si cette dernière acceptait le certificat d'urbanisme opérationnel en question.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur une éventuelle prise en charge financière de ces travaux d'extension.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas prendre en charge ces travaux d'extension.

● **INFORMATIONS DIVERSES :**

✓ Madame Le Maire informe des dernières dépenses qu'elle a engagées :

- Cotisations annuelles :
 - Fondation du patrimoine : 75 €
 - A.M.L. : 312 €
 - U.D.M.R. : 248.40 €
 - S.H.O.L. : 360 €
- Dépose des décorations de Noël par la Sté PERRET : 248.40 € T.T.C.
- Changement des fléaux de l'épareuse : 237.60 € T.T.C.
- Annulation d'un titre de recettes pour remboursement d'un acompte de location de salle sur 2021 : 125.50 €.

✓ Madame Le Maire précise, de plus, que dans le cadre des délégations consenties au Maire :

- Une demande de Fonds de Concours, dans le cadre de la mise en conformité du dispositif de Défense Incendie du lieu-dit « Le Neuillon », a été déposée auprès de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour 2 554.30 € soit 10 % du montant total des travaux estimés.

Madame le Maire rappelle qu'en complément de cette demande, il a été préalablement déposé une demande de subvention auprès de l'Etat (D.E.T.R) pour 12 771.40 € (50 % du montant total du projet) et une autre auprès du Département (Volet 3) pour 5 108.60 € (20 % du montant total du projet).

Madame le Maire précise que pour constituer ces dossiers de demande de subvention, la collectivité n'avait alors en sa possession qu'un seul devis, celui de l'Entreprise Vauvelle.

Madame le Maire informe par ailleurs, qu'en raison de la crise sanitaire, un groupe de travail restreint voué à l'étude de ce dossier a été constitué et est composé de Madame Angélique BEAUDOIN, Monsieur Yannick GERVAIS et Monsieur Richard MARCEAUX.

- Différents contrats ou conventions ont été signés :

- Signature du contrat du suivi agronomique des épandages de boues avec la Société EREA Ingénierie,
- Signature de la convention de maintenance du réseau assainissement avec la Société SUEZ, après obtention d'un complément d'information demandé par le Conseil Municipal du 18/12/2020.

- Signature de la convention pour la visite annuelle des prises d'incendie situées sur le réseau de distribution d'eau potable avec la Société VEOLIA,
 - Signature de la convention en vue de la création d'un groupement de commandes de constitution des D.T.A. avec la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.
- ✓ Madame Le Maire informe par ailleurs que, dans le cadre des travaux de l'Eglise à venir, une préparation de la réunion avec Monsieur LERICHE doit se faire prochainement avec les membres de la Commission Travaux (examen des offres et liste des questions à lui poser)
 - ✓ Madame le Maire précise que le Département a confirmé l'attribution d'une subvention pour les travaux du logement du presbytère et l'accès P.M.R. à la Mairie, à hauteur de 35 % du montant des travaux estimés.
 - ✓ Madame Le Maire annonce que différents travaux concernant les stations d'épuration sont à prévoir :
 - Remplacement des 5 palliers biodisques à la S.T.E.P. du Bourg,
 - Remplacement d'un arbre à hélice à la S.T.E.P. de La Borde.
 Madame le Maire ajoute qu'il est envisagé de solliciter une demande de subvention à l'Agence de L'Eau, au Département et peut-être à la Communauté de Communes. Il faudra toutefois vérifier que les dépenses seront prises en investissement et qu'il est possible de déposer un deuxième dossier de fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes.
 - ✓ Madame Le Maire présente le bilan A.D.S 2020 pour la commune de Noyers. Ont été traités par le Service Instructeur Urbanisme de la Communauté de Communes, en 2020 :
 - 26 Certificats d'Urbanisme d'information (C.U.a)
 - 4 Certificats Opérationnels (C.U.b)
 - 11 Déclarations Préalables (D.P.)
 - 1 Permis d'Aménager (P.A.)
 - 7 Permis de Construire (P.C.)
 Le montant dû par la commune, au titre de l'A.D.S. et impacté sur les attributions de compensation provisoire 2021, s'élève à 1 431 € (1 135 € de frais de traitement de dossiers + 266 € de contribution sur population).
 - ✓ Madame le Maire demande à l'assemblée qui pourra être présent au bureau de vote des Elections Départementales et Régionales qui se tiendront les 13 et 20 juin prochains. Madame le Maire précise qu'un tableau des permanences sera établi au prochain Conseil et communiqué ensuite aux conseillers.
 - ✓ Madame le Maire informe qu'un nouveau container de tri sera prochainement installé par le S.I.C.TO.M. au lotissement de la Borde, à côté de ceux déjà existants.
 - ✓ Madame le Maire fait part des différentes réunions relatives au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur La Cour Marigny et Noyers :
 - Une réunion s'est tenue le mardi 23 mars dernier entre les deux communes.
 - Le groupe de travail composé d'élus de la Cour Marigny et de Noyers propose de rencontrer la Société JP2 E pour l'avancement du projet. Le rendez-vous a été fixé pour le 20 avril mais les deux communes ont prévu de se revoir avant cette date pour établir une liste de questions communes.
 - ✓ Madame le Maire fait état de la dernière demande de dérogation scolaire.

- ✓ Lors du Conseil Municipal du 18 décembre dernier, il était apparu que certaines données de synthèse communiquées par G.R.D.F. étaient inexactes. En effet, un correctif a été apporté par Madame Anne LHEUREUX, Déléguée Territoriale du Loiret en confirmant qu'il y avait bien 4 clients gaz sur la commune de Noyers et non 1 seul. Trois clients domiciliés Route de Montargis, ont été historiquement domiciliés par erreur sur la commune de Lorris. La modification doit être effectuée au sein de leur base de données.

- ✓ Madame le Maire fait un point sur les travaux en cours concernant le Plan Communal de Sauvegarde et signale que la Sous-Préfecture propose éventuellement d'apporter son aide.

- ✓ Madame le Maire informe que le Conseil Municipal que La Noiseraie souhaiterait organiser un concours de pétanque et pour ce faire, demande la réhabilitation du terrain situé à côté du nouveau cimetière. Madame le Maire précise que les dépenses à engager sont trop importantes pour la commune, compte tenu du démarrage des travaux de l'église, de la mise en conformité d'une défense incendie au lieu-dit le Neuillon, des travaux au logement du presbytère et aux deux stations d'épuration et se propose d'en avertir dès le lendemain les dirigeants de La Noiseraie.

- ✓ Madame le Maire interroge l'assemblée sur la commémoration du 08 mai et celle du 14 juillet. Concernant cette dernière, les questions suivantes sont posées : que peut-il être prévu de faire ? Organise-t-on un feu d'artifice ? A quel endroit les festivités pourraient-elles avoir lieu ? Comment pourrait s'articuler une animation commune entre la Noiseraie et la Municipalité ? L'organisation de la fête du 14 Juillet sera également évoquée avec les dirigeants de la Noiseraie étant entendu que l'ensemble des Conseillers municipaux est favorable.

- ✓ Madame le Maire fait un point sur le bulletin communal :
 - Concernant le bulletin intermédiaire :
 - Son contenu : finances, taxes communales, taxes assainissement, explication du mode de facturation.
 - Sa rédaction : Madame le Maire sollicite des volontaires.
 - Sa distribution : elle devra s'effectuer fin mai.

 - Concernant le bulletin annuel :
 - Bulletin 2021 : pas de commentaires particuliers sur la distribution. En outre, concernant les textes, deux « coquilles » ont été relevées et les deux se rapportaient au Comité des Fêtes : erreur sur leur nom (faite par l'imprimeur mais non relevée lors de la relecture de la maquette) et omission du concours de pétanque. Ces erreurs ont échappé à la vigilance des personnes qui en ont fait la relecture.
 - Bulletin 2022 : il serait judicieux de déjà commencer à réfléchir sur des thèmes d'article et de les proposer à la Commission Communication. La rédaction de ces articles devra être terminée pour fin septembre afin de ne pas réitérer les erreurs commises pour le bulletin 2021. La Commission a trop longtemps attendu les articles ; certains ne leur sont pas parvenus à temps et la mise en page a dû être refaite. L'imprimeur a facturé à la collectivité un coût supplémentaire pour les retouches (336 euros). Madame le Maire invite les conseillers à prendre des photos de paysages de Noyers qui leur semblent pouvoir illustrer le bulletin.

- ✓ Madame le Maire convie les conseillers à donner leurs idées pour confectionner des boîtes de récupération de « bouchons d’amour » plus grandes.
- ✓ Madame le Maire informe que deux PC portables sont mis à la disposition des conseillers municipaux. Il s’agit d’un PC acheté en novembre 2019 et un autre plus ancien. Messieurs Pierre BADER et Richard MARCEAUX proposent de changer le disque dur du PC le plus ancien et de le remettre à niveau et d’acheter un boîtier Wifi pour permettre la diffusion d’un Wifi sécurisé dans la salle du Conseil (déconnecté des PC des secrétaires et du Maire). Le coût total de ces interventions s’élèverait à environ 300 euros.

- **INFORMATIONS DIVERSES :**

- ✓ Madame Angélique BEAUDOIN :
 - Fait un point sur le projet de mise en conformité de la Défense Incendie au lieu-dit le Neuillon : à ce jour, trois entreprises ont renvoyé un devis, des fiches techniques et un plan d’implantation : Ets Vauvelle, S.A.R.L. Garavoglia Environnement et Exeau Centre.
Deux visites sur le terrain ont été effectuées par Madame le Maire et la 1ère adjointe : une sur la commune d’Ouzouer-des-Champs, où un projet de réserve incendie sous accotement a été réalisé et une autre, sur la commune de Varennes- Changy où une réserve incendie a été enterrée sous voirie.
Compte tenu de la crise sanitaire, un groupe de travail restreint composé d’Angélique Beaudoin, Yannick Gervais et Richard Marceaux est constitué pour étudier ce dossier.
 - Informe qu’une nucérienne demande d’installer des panneaux de limitation de vitesse à 70 km sur la route entre Les Genièvres et la route de Ladon. Le conseil ne souhaite pas donner suite pour l’instant à cette demande compte tenu que cette route ne longe pas de maisons.
 - Rappelle les travaux de voirie qui seront pris en charge par la C.C.F.G. pour l’année 2021 (Renforcement enrobé rue des Jonquilles + curage des fossés) pour un montant prévisionnel de 25 690 € H.T. et enrobé Route de la Cour Marigny pour un montant prévisionnel de 16 825 € H.T.
 - Présente le compte rendu de la dernière Commission Environnement-Voirie et notamment les points suivants : l’embellissement du Bourg, la décoration du Rond-point « Aux portes des Moulins de Noyers » et le rétablissement du concours des maisons fleuries. Sur ce dernier point, l’assemblée propose à l’unanimité que le concours se fasse sur inscription.
Les membres de la commission suggèrent de proposer un « Nettoyons Notre Village » qui aurait lieu le 02 octobre prochain.
 - Informe que le repas des aînés aura lieu le dimanche 12 septembre et rappelle que tous les Nucériens de + de 70 ans au 01/01/2021 accompagnés de leurs conjoints ainsi que les conseillers municipaux et leurs conjoints, les membres du CCAS et leurs conjoints ainsi que les employés municipaux et leurs conjoints sont conviés. Il reste entendu que ce repas ne pourra être organisé que si toutes les conditions sanitaires le permettent.

- ✓ Monsieur Richard MARCEAUX informe sur les points suivants :
- Site internet communal : La Société Net 15 qui assure la maintenance du site internet communal utilise les serveurs de la Société O.V.H. Quatre serveurs implantés à Strasbourg ont été touchés, le 10 mars dernier, par un incendie. Les deux serveurs qu'utilisent Net 15 n'ont pas été détruits, ils sont en cours de restauration. Net 15 a assuré faire des sauvegardes quotidiennement, notre site devrait être remis en activité prochainement mais nous ne connaissons toujours la date.
 - Panneau Pocket : 126 personnes ont installé cette application gratuite proposée par la Mairie. Il est rappelé que pendant l'arrêt accidentel du site internet communal, la plupart des informations importantes sont communiquées par Panneau Pocket.
 - Facebook : une page dédiée à la commune a été créée et sera prochainement mise en service.
 - Aménagement informatique au sein de la salle du Conseil : un boîtier spécifique sera mis en place afin de connecter les P.C. des conseillers à internet sans accès au réseau interne de la Mairie. Deux anciens P.C. appartenant à la commune ont été remis en service pour être mis à disposition.
 - Évènementiel : un accord avec l'animateur pour le spectacle de Noël a été repris.
 - SICTOM : il a été rappelé que le tri des emballages bénéficiera d'une large extension à partir du 1er avril 2021, une campagne d'affichage a été lancée récemment. Les conseillers pourront assister à un « webinaire » concernant l'organisme CITEO, dont la mission est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché en France, dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur.
Par ailleurs, le Tribunal Judiciaire de Montargis n'a toujours pas rendu son verdict concernant le procès en cours avec l'A.D.U.S.
 - Formation : Monsieur Richard MARCEAUX annonce qu'il bénéficiera d'une formation gratuite aux archives départementales du Loiret le 22 juin prochain.
- ✓ Monsieur Jacques AUBERT présente le compte rendu de la dernière Commission Tourisme et Culture de la Communauté de Communes et informe de l'avancement du projet de circuits à vélo. Monsieur Jacques AUBERT rappelle que pour mémoire, le Département du Loiret a mis en place des circuits touristiques à vélo le long de la Loire et du Canal d'Orléans. La Communauté de Communes a donc décidé, à partir du circuit longeant le canal, de proposer des boucles qui permettront de découvrir notre patrimoine. Monsieur Jacques AUBERT précise qu'une première boucle va très prochainement être balisée. Celle-ci permettra au départ de Lorris de rejoindre Vieilles-Maisons-sur-Joudry puis l'Étang des Bois, de longer ensuite le canal jusqu'à Platteville puis de revenir aux Trois Ecluses, pour se diriger vers Coudroy où la piste reprendra le canal jusqu'à Rougemont, où de là, elle rejoindra Lorris en passant par la Vieille Route de Noyers. Monsieur Jacques AUBERT suggère que dans le cadre de l'aménagement du carrefour de Saint Genou, un panneau indiquant qu'il est aussi possible de visiter le Bourg et son Eglise soit installé.

Fin de séance à 24H00.